Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

BP - Spécialité Agent technique de prévention et de sécurité

Session 2011 • Code sujet : **E1 A** • Durée : **3 h** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Prise en charge du site de l'Hôpital de Saint Cédric d'Anjou (1 question) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2011/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2011 - 2-Sujet.pdf

1. Prise en charge du site de l'Hôpital de Saint Cédric d'Anjou

Vous êtes embauché comme chef d'équipe au service technique d'un hôpital rural orienté vers la gériatrie, classé ERP de types U et J en 4e catégorie, comprenant six pavillons répartis sur trois hectares. Vous devez contribuer à améliorer la sécurité du site dans les domaines de l'incendie, de la malveillance et de la sécurité et de l'hygiène du travail, à partir de documents annexes listés dans le sujet.

Mise en situation du candidat

Question 1. En tant que chef d'équipe sécurité, réalisez les trois missions complémentaires visant à améliorer la sécurité de l'établissement : prévention et lutte contre l'incendie, prévention et lutte contre la malveillance, et sécurité et hygiène du travail.

Le chef d’équipe organise les actions avec les 14 salariés du service technique, les 4 agents de sécurité présents en rotation et les équipes de première intervention formées dans chaque bâtiment. Il adapte les consignes à un hôpital accueillant des personnes âgées et à mobilité réduite.

- **Incendie :** maintenir les moyens de secours et dégagements accessibles, effectuer les rondes préventives, traiter tout déclenchement d’alarme par levée de doute et appliquer les consignes d’alerte et de mise en sécurité.
- **Malveillance :** assurer l’accueil et le contrôle des accès, patrouiller sur les six pavillons répartis sur trois hectares et signaler les anomalies.
- **Sécurité et hygiène du travail :** repérer les risques des travaux et interventions, baliser les zones, utiliser les EPI adaptés, respecter les consignes relatives aux produits et maintenir les locaux et espaces de travail sûrs et propres.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Prévenir incendie et malveillance, protéger patients et salariés, et appliquer les consignes de sécurité sur les six pavillons.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2011)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2011, porte le code E1 A, dure 3 h et est affectée du coefficient 4. Le sujet met en situation un chef d'équipe chargé de contribuer à la sécurité d'un hôpital rural gériatrique, classé ERP types U et J. Les missions portent sur l'incendie, la malveillance et la sécurité et l'hygiène du travail.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'établissement est classé ERP de types U et J, en 4e catégorie.
- Six pavillons sont répartis sur trois hectares et distants de plus de 8 mètres les uns des autres.
- Les agents de prévention et de sécurité assurent l'accueil, le contrôle d'accès, les rondes et les levées de doute après une alarme.
- Les annexes annoncées comprennent les plans, des extraits réglementaires, le Code du travail, la nomenclature ICPE et une fiche de données de sécurité.

Points de vigilance & attentes du jury

- Traiter distinctement les trois missions annoncées : incendie, malveillance, sécurité et hygiène du travail.
- Tenir compte des six pavillons, de leur éloignement et de la dispersion du site sur trois hectares.
- S'appuyer sur les annexes effectivement fournies pour étayer les propositions et les éléments réglementaires.
- Ne pas inventer de barème : le sujet présenté indique la durée et le coefficient, mais pas de répartition des points.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser l'analyse de la prise en charge du site ?

Commencez par relever les caractéristiques de l'établissement et du site, puis structurez votre travail selon les trois missions précisées : prévention et lutte contre l'incendie, prévention et lutte contre la malveillance, sécurité et hygiène du travail. Consultez les annexes pertinentes.

Q : Quelles caractéristiques de l'hôpital faut-il prendre en compte ?

Le sujet décrit un hôpital rural orienté vers la gériatrie, classé ERP de types U et J en 4e catégorie. Il comprend six pavillons répartis sur trois hectares et distants de plus de 8 mètres les uns des autres.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et connaît-on le barème ?

L'épreuve dure 3 heures et son coefficient est 4. Les pages du sujet présentées ne donnent aucune répartition des points entre les missions, il ne faut donc pas attribuer de points aux tâches.

Q : Quels éléments sont indiqués sur le rôle des agents de sécurité ?

Le sujet indique que quatre agents assurent une présence 24 heures sur 24 par rotation. Leurs missions comprennent l'accueil, le contrôle des accès, les rondes préventives contre l'incendie et la malveillance, ainsi que les levées de doute après une alarme.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U11 - Prise en charge d'un site/2011/BP ATPS - U11 - Prise en charge d'un site - Session 2011 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.